

RAPPORT D'INTERVENTION DE MAINTENANCE

Maintenance des équipements de sécurité incendie

STEPHANE BERTRAND SECURITE

SIRET : 522 139 922 00028
6 Rue Jules Renard
58500 CLAMECY
Téléphone : 03 45 80 95 53
Email : contact@sbs-clamecy.com
Site : www.sbs-clamecy.com

CLIENT / SITE CONTRÔLÉ

Client : MAIRIE DE CLAMECY
Adresse : PLACE DU 19 AOUT
CP / Ville : 58500 CLAMECY
Contact : Mr ROUSSIN Jessy

N° du rapport	1188/ancien CET/SBS/2026/66
Site d'intervention	Ancien CET
Date d'intervention	
Technicien intervenant	Stéphane Bertrand

Résumé administratif de l'intervention	
N° du rapport	**1188/ancien CET/SBS/2026/66**
Éléments du SSI sur site	**0**
Extincteurs sur site	**11**
Robinets d'incendie armés sur site	**0**
Éléments de désenfumage sur site	**0**
Éléments de compartimentage sur site	**0**
Éléments d'éclairage de sécurité sur site	**0**
Défibrillateurs sur site	**0**
Nom du technicien	**Stéphane Bertrand**
Date et heure d'arrivée du technicien sur site	
Date et heure de départ du technicien	

STEPHANE BERTRAND SECURITE
6 RUE JULES RENARD 58500 CLAMECY — Tél. : 03 45 80 95 53
SIRET : 522 139 922 00028



CONTRÔLE SSI

Système de Sécurité Incendie

Références normatives et réglementaires

MS 53 : maintenance des SSI.
MS 58 : vérifications techniques.
NF S 61-933 : exploitation et maintenance des SSI.
NF S 61-932 : règles d'installation et dossier SSI.
NF EN 54 : systèmes de détection et d'alarme incendie.
APSAD R7 : détection automatique d'incendie.



Contrôle du SSI

Rappel normatif – Maintenance du Système de Sécurité Incendie

La maintenance du SSI a pour objectif de garantir le maintien en état de fonctionnement des équipements de détection, de mise en sécurité, d'alarme et de commande associés.

Elle comprend notamment le contrôle visuel des constituants, l'essai fonctionnel des organes de commande, la vérification des états de veille, défaut, alarme, dérangement, alimentation et batteries, ainsi que la traçabilité des anomalies constatées.

Références : règlement de sécurité ERP articles MS 53, MS 58, MS 69 — normes NF S 61-933, NF S 61-932 et série NF EN 54 selon équipements présents.

Numéro	Désignation	ZONE	Emplacement	Niveau	MES	Action	Etat matèriel	Observation
Aucun élément de ce type inspecté								



CONTRÔLE DES EXTINCTEURS

Extincteurs portatifs et mobiles

Références normatives et APSAD

NF S 61-919 : maintenance des extincteurs.
APSAD R4 : règle d'installation des extincteurs.
MS 38 : implantation des extincteurs.
MS 55 : vérifications techniques.
R4227-28 : moyens de première intervention.
R4227-39 : vérifications périodiques.



Contrôle des extincteurs

Rappel normatif – Maintenance des extincteurs portatifs et mobiles

Les extincteurs doivent être maintenus en bon état de fonctionnement, accessibles, visibles, correctement signalés et adaptés aux risques présents dans l'établissement.

La maintenance porte notamment sur l'état général de l'appareil, la pression ou la masse, le plombage, la goupille, le flexible, la lance, le support, la signalisation, l'accessibilité, la date de mise en service et les échéances de maintenance approfondie ou de remplacement.

Références : Code du travail R.4227-28 à R.4227-39 — règlement ERP articles MS 38 et MS 55 — norme NF S 61-919 et référentiel APSAD R4 selon application.

N° Appareil	Type d'appareil	Emplacement	Niveau	MES	Quinquennale	à recalifier ou remplacer en	Type	Contrôle visuel	Appareil	Action effectuée	Conseil / action préconisée	Date de la visite	Observation
	Extincteur 6 KG ABC	Chaufferie	SOUS SOL	2014	2019	2024	Vérification annuelle		Non conforme		Remplacement obligatoire	18/05/2026	
076	Extincteur 6 Litres	Épicerie solidaire	RDC	2018	2023	2028	Vérification annuelle	Trop haut	Conforme	Contrôle poids sparklette, Contrôle BSX (flacon)	Fixer à maximum 1.20 mètre	18/05/2026	
079	Extincteur 2 KG CO2	Réserve épicerie	RDC	2021		2031	Vérification annuelle	Trop haut	Conforme		Fixer à maximum 1.20 mètre	18/05/2026	
083	Extincteur 6 Litres	Tir à l'arc	1er étage	2018	2023	2028	Vérification annuelle	Trop haut	Conforme	Contrôle poids sparklette, Contrôle BSX (flacon)	RAS	18/05/2026	
081	Extincteur 6 Litres	Étage épicerie	1er étage	2021	2026	2031	Vérification annuelle	Trop haut	Conforme	Contrôle poids sparklette, Contrôle BSX (flacon)	Fixer à maximum 1.20 mètre	18/05/2026	
084	Extincteur 6 Litres	Karaté	2ème étage	2018	2023	2028	Vérification annuelle	Trop haut	Conforme	Contrôle poids sparklette, Contrôle BSX (flacon)	Fixer à maximum 1.20 mètre	18/05/2026	
075	Extincteur 6 Litres	Couloir épicerie solidaire	RDC	2018	2023	2028	Vérification annuelle	Trop haut	Conforme	Contrôle poids sparklette, Contrôle BSX (flacon)	Fixer à maximum 1.20 mètre	18/05/2026	
074	Extincteur 6 Litres	Cantine	RDC	2020	2025	2035	Vérification annuelle	Trop haut	Conforme	Contrôle poids sparklette, Contrôle BSX (flacon)	Fixer à maximum 1.20 mètre	18/05/2026	
080	Extincteur 6 Litres	Entrée salle de danse	RDC	2025	2030	2035	Vérification annuelle	Trop haut	Conforme	Contrôle BSX (flacon)	Fixer à maximum 1.20 mètre, Identifier l'appareil	18/05/2026	
073	Extincteur 2 KG CO2	Cantine	RDC	2019		2029	Vérification annuelle		Conforme		RAS	18/05/2026	
082	Extincteur 2 KG CO2	Salle de réunion	1er étage	2019		2029	Vérification annuelle		Conforme		RAS	22/05/2026	



CONTRÔLE DES RIA

Robinets d'Incendie Armés

Références normatives et APSAD

NF S 62-201 : installation et maintenance des RIA.
APSAD R5 : robinets d'incendie armés.
MS 14 : moyens de secours.
MS 55 : vérifications.
MS 58 : vérifications techniques.
R4227-29 / R4227-39 : moyens de lutte et vérifications périodiques.

SBS CLAMECY – La garantie d'être en conformité
Contrôle réalisé conformément aux référentiels applicables.



Contrôle des RIA

Rappel normatif – Maintenance des Robinets d'Incendie Armés

Les RIA doivent être maintenus disponibles, accessibles, signalés et aptes à délivrer une eau en quantité et pression suffisantes pour permettre une première intervention.

La maintenance comprend notamment le contrôle de l'état du robinet, du dévidoir, du tuyau, de la lance, de l'orientation, de l'accessibilité, de l'absence de fuite, ainsi que les essais de pression et de débit lorsque requis.

Références : Code du travail R.4227-29 et R.4227-39 — règlement ERP articles MS 14, MS 55 et MS 58 — norme NF S 62-201.

Numéro	Désignation	Emplacement	Type	Pression statique en Bars	Pression dynamique en Bars	Action éffectuée	Etat	observation
Aucun élément de ce type inspecté								



CONTRÔLE DU DÉSENFUMAGE

Installations naturelles, mécaniques ou asservies

Références normatives et réglementaires

DF 10 : entretien et vérification des installations.
MS 58 / MS 68 : vérifications et maintenance des dispositifs.
NF S 61-933 : maintenance des systèmes de mise en sécurité.
NF S 61-937 : dispositifs actionnés de sécurité.
NF EN 12101 : systèmes de désenfumage.
APSAD R17 : désenfumage naturel.



Contrôle du désenfumage

Rappel normatif – Maintenance des installations de désenfumage

Les dispositifs de désenfumage doivent être maintenus en état de fonctionnement afin d'assurer l'évacuation des fumées et gaz chauds en cas d'incendie.

La maintenance comprend notamment le contrôle des commandes, l'état des ouvrants ou exutoires, les liaisons mécaniques, pneumatiques ou électriques, les cartouches CO⊠, les câbles, poulies, verrouillages, asservissements, ouvertures et refermetures.

Références : règlement ERP articles DF 10, MS 58 et MS 68 — normes NF S 61-932, NF S 61-933, NF S 61-937 et série NF EN 12101 selon équipements présents.

N° Appareil	Désignation	Emplacement	Niveau	Fonctionnement	MES	Actions éffectuées	Etat	Observation
Aucun élément de ce type inspecté								



CONTRÔLE DU COMPARTIMENTAGE

Portes coupe-feu et dispositifs associés

Références normatives et réglementaires

CO 47 / CO 48 : portes résistantes au feu et maintien en état.
MS 58 / MS 68 : vérifications et maintenance.
NF S 61-937 : dispositifs actionnés de sécurité.
NF S 61-933 : maintenance des systèmes de mise en sécurité.
NF EN 1634 : essais de résistance au feu.
APSAD R16 : fermetures coupe-feu.



Contrôle du compartimentage

Rappel normatif – Maintenance du compartimentage coupe-feu

Les dispositifs de compartimentage ont pour objectif de limiter la propagation du feu et des fumées. Ils doivent rester fonctionnels, libres de tout obstacle et conformes à leur mode de fonctionnement prévu.

La maintenance comprend notamment le contrôle visuel des portes, ferme-portes, ventouses, déclencheurs, DAD, DAS, joints, alignements, états mécaniques, asservissements, commandes de fermeture et essais de fonctionnement.

Références : règlement ERP articles CO 47, CO 48, MS 58 et MS 68 — normes NF S 61-937, NF S 61-933 et NF EN 1634 selon équipements présents.

N° PORTE	Désignation	Emplacement	Etat visuel de la porte	Maintien en position ouverte	Test de la commande éléctrique	Test des Détecteurs	Test de fermeture de la porte	Test du sélecteur de porte	Test batterie DAD	Observation
Aucun élément de ce type inspecté										



CONTRÔLE DE L'ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ

BAES et installations associées

Références normatives et réglementaires

EC 7 : installation de l'éclairage de sécurité.
EC 8 / EC 9 : conception et fonctionnement.
EC 10 : vérifications techniques.
NF C 71-800 / 801 / 805 : blocs autonomes.
NF C 71-820 : maintenance des BAES.
NF EN 1838 : éclairage de sécurité.



Contrôle de l'éclairage de sécurité

Rappel normatif – Maintenance de l'éclairage de sécurité

L'éclairage de sécurité doit permettre l'évacuation du public et du personnel en cas de disparition de l'éclairage normal, ainsi que l'identification des cheminements, sorties et obstacles.

La maintenance comprend notamment le contrôle de l'état des blocs, de leur présence, signalisation, visibilité, autonomie, mise au repos, remise en service, absence de dérangement et fonctionnement sur coupure secteur.

Références : règlement ERP articles EC 7, EC 8, EC 9 et EC 10 — normes NF C 71-800, NF C 71-801, NF C 71-805 et NF EN 1838 selon équipements présents.

Numéro	Désignation	Emplacement	Niveau	Position du bloc	Fléchage du sens d'évacuation	Fixation du bloc	MES	Module(b6a35230-768d-41c7-8ad4-525601921f8e) introuvable	Intervention	Etat	Observation
Aucun élément de ce type inspecté											



CONTRÔLE DES DÉFIBRILLATEURS

Défibrillateurs automatisés externes

Références normatives et réglementaires

Code de la santé publique : DAE accessibles au public.
Décret n°2018-1186 : obligations d'équipement.
Arrêté du 29 octobre 2019 : signalétique DAE.
Recommandations fabricant : maintenance préventive.
Vérification : état batterie et électrodes.
Contrôle : disponibilité opérationnelle.



Contrôle des défibrillateurs

Rappel normatif – Maintenance des défibrillateurs automatisés externes

Le défibrillateur doit rester disponible, visible, accessible et prêt à l'emploi. Son suivi doit permettre de garantir la présence des consommables et l'absence de défaut signalé par l'appareil.

La maintenance comprend notamment le contrôle de l'état général, de l'accessibilité, de la signalisation, du voyant de statut, de la batterie, des électrodes, des dates de péremption, du coffret et des accessoires associés.

Références : Code de la santé publique relatif aux DAE — recommandations fabricant — obligation de maintenance et de traçabilité par l'exploitant.

Contrôle visuel

Etat général	Etat du coffre	Péremption batterie	Péremption électrodes	Trousse de secours	Observation
Aucun élément de ce type inspecté					

Contrôle fonctionnel

Fonctionnement de l'appareil	Electrodes	Batteries	Observation
Aucun élément de ce type inspecté			



SYNTHESE DE LA MAINTENANCE

Système de Sécurité Incendie

SBS CLAMECY – La garantie d'être en conformité
Contrôle réalisé conformément aux référentiels applicables.

SBS CLAMECY

Contact SBS

STEPHANE BERTRAND SECURITE
03 45 80 95 53

SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS CONTRÔLÉS

Renseignements client / intervention

N° Client : 1188	**Client :** MAIRIE DE CLAMECY
Adresse : PLACE DU 19 AOUT	**CP / Ville :** 58500 CLAMECY
Contact : Mr ROUSSIN Jessy	**E-mail :** roussin.servtech@orange.fr
Information site :	**Information intervention :**

Synthèse extincteurs

Conforme	0
Maintenance quinquennale	0
Mise en service	0
Appareils de plus de 10 ans	0
Appareils manquants	0
Appareils inaccessibles	0
Appareils nécessitant le remplacement	0
Total contrôlés ou installés	11

Synthèse RIA

Bon état de fonctionnement	0
Fuite	0
Pression non conforme	0
Débit non conforme	0
Total RIA contrôlés ou installés	0

Synthèse éclairage de sécurité

Blocs en bon état	0
Blocs dégradés	0
Blocs hors service	0
Blocs en dérangement	0
Blocs inaccessibles	0
Blocs à remplacer	0

Synthèse SSI

Conforme	
Conforme avec réserve	
Non conforme/HS	
Hors service	0
Endommagé	0
Défaut batterie	0
À remplacer	0
Total contrôlés ou installés	0

Synthèse désenfumage

Bon état de fonctionnement	0
Défaut câble ou poulie	0
Défaut cartouche CO2	0
Ne fonctionne pas	0
Ne s'ouvre pas	0
Ne se ferme pas	0
Total contrôlés ou installés	0

Synthèse compartimentage	
Bon état visuel	0
Déformation	0
Choc	0
Ne reste pas ouvert	0
Défaut de fermeture	0
Défaut de commande	0
Défaut batterie	0
Batterie DAD à remplacer	0
Total contrôlés ou installés	0

Nos préconisations

État des installations au départ du technicien

Fonctionnel

Signature client

Nom	
Fonction	

Photo / observation



ANNEXE

Documents complémentaires
et éléments annexés au rapport

STEPHANE BERTRAND SECURITE

SIRET : 522 139 922 00028
6 Rue Jules Renard
58500 CLAMECY
Téléphone : 03 45 80 95 53
Email : contact@sbs-clamecy.com
Site : www.sbs-clamecy.com

INFORMATIONS CLIENT / SITE

Client : MAIRIE DE CLAMECY
Adresse : PLACE DU 19 AOUT
CP / Ville : 58500 CLAMECY
Site : Ancien CET

N° du rapport	1188/ancien CET/SBS/2026/66
Date d'intervention	
Technicien intervenant	Stéphane Bertrand
Objet de l'annexe	Documents techniques, photographies, relevés, certificats, rapports complémentaires ou pièces justificatives annexés au présent rapport.